

Politiques des transports

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Je signale au député de Selkirk (M. Whiteway) qu'il s'agit là non pas d'un rappel au Règlement mais plutôt d'un sujet de discussion.

Avec la fin du débat, les délibérations relatives à la motion à l'étude sont terminées, en conformité de l'article 58(11) du

Règlement. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin, en conformité de l'ordre spécial adopté le lundi 30 mai 1977.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité d'un ordre spécial.)
